Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 66 (1974)

Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



N° 3 Mars 1974 66° année

Injustices et lacunes dans la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles en Suisse (IV)

Par le D^r Marc Oltramare, privat-docent à la Faculté de médecine de Genève

Chapitre III: Organisation de la prévention au sein des entreprises

A - La Suisse n'est pas en avance

Quand on considère l'évolution de la fréquence des accidents professionnels, ainsi que des cas d'invalidité et de mort qui en résultent, d'après les données fournies par la Caisse Nationale Suisse d'Assurance en cas d'Accidents (voir figure 1), on peut avoir l'impression que la situation est rassurante. Les chiffres montrent qu'il y a eu un progrès depuis 50 ans. Néanmoins, on a actuellement le sentiment d'un certain plafonnement.

Si l'on compare le nombre de nos morts par accidents de travail dans différents types d'activité (fabriques, construction, chemins de fer) à ceux qu'on compte dans quelques autres pays européens, selon les statistiques officielles du BIT (voir figures 2, 3 et 4). on n'est plus du tout rassuré. La Suisse semble se trouver presque toujours en tête quant au nombre des morts par accidents de travail. Certains se demanderont pourquoi nous avons comparé seulement la fréquence des morts, et non pas celle des accidents de travail. En fait, nous ne disposons pas de statistiques internationales comparables sur le nombre des accidents de travail, car chaque pays a sa propre définition de l'«accident» notifiable; parfois c'est seulement quand il y a arrêt de travail qu'on considère qu'il y a «accident», mais ce n'est pas le cas partout. C'est pourquoi, les experts estiment que ce n'est guère que les fréquences des morts qui permettent